

Conseil municipal du 1^{er} juillet 2009

Absents : Lydie Nouyrit J.P. Méjecaze qui ont donné procuration

Secrétaire : Mme Mesnard ; secrétaire auxiliaire : Mme Prunet

Approbation du C.R. du 26 mai : M. Serrau indique qu'il est inexact d'indiquer, p.4, que la communauté de communes serait « propriétaire » si on signe la convention. Par ailleurs, il indique que la page manquante du CA, indiquée par C. Berti, est une page importante. P7

Vote, avec les modifications, pour : 14, abstention : 1 (conseiller absent lors du Conseil)

Logements communaux (Poste et 2 à l'école)

Les loyers des 3 logements seront augmentés du maximum autorisé par les indices officiels, soit 2,83%, ou, respectivement, 13,25€, 8,62€ et 8,09€.

Vote : pour 14, contre 1 (M. Neveux)

Un locataire quitte un logement de l'école. Il le laisse dans un état très correct, donc la Commune doit rembourser la caution (délibération).

Ce logement sera loué, dès qu'il sera libéré, au contrat d'avenir nouvellement recruté. (Délibération pour caution et bail de location)

Vote à l'unanimité.

Achat de tables pour la salle des fêtes :

La commune a reçu un don de 2200€ de « la pierre levée » pour l'achat de 30 tables et 2 charriots pour équiper la salle des fêtes. Les tables sont achetées par la commune pour un montant supérieur de 287,68€ correspondant à la TVA récupérable. Il est précisé que la commune sera propriétaire des tables, mais, la commune s'est engagée, auprès de l'association, à ce que les tables ne sortent jamais de la salle des fêtes.

Vote à l'unanimité.

A propos de la salle des fêtes, Mme Soliveau indique que les verrous ont été changés et « que l'on ne pourra plus nous accuser de vol »¹ (approbation du Maire).

Par ailleurs, une cuisinière, un chauffe-eau et un frigo ont été achetés, mais nous n'avons pas encore de devis pour les travaux prévus.

Questions diverses :

Terrains du Mas de Bertrand. La commune pourra vendre 6 lots, cependant, ces terrains sont dans une zone UB qui prévoit un assainissement collectif. Soit la commune envisage un tel investissement qui demande un relèvement, soit elle modifie le règlement de la zone UB en autorisant les assainissements individuels. Une réunion aura lieu le 17 juillet pour marquer les arbres à conserver.

Le Maire indique que la commune a reçu une subvention du Conseil Général de 30 000€ pour l'opération Viazac¹.

¹ Allusion à la plainte que Livernon-Autrement a déposée, lors du marché de Noël, pour du matériel électrique. La plainte était « contre X » et non contre la Mairie, bien évidemment. Mais si l'on met en doute la réalité du vol, pourquoi, alors, changer les verrous ?

D CLOUET demande si la commune a perçu de l'argent provenant de la récupération de la TVA pour pouvoir réaliser les travaux prévus par l'engagement dans le plan de relance. Le Maire répond que l'argent n'est pas encore arrivé (probablement en juillet) et qu'aucun devis n'a été obtenu sur les opérations prévues à la salle des fêtes, à l'ancienne mairie ou au cimetière. Seuls des achats d'une cuisinière, d'un frigo et des tables ont été effectuésⁱⁱ.

Retour sur la mise à disposition du site du lac de Lacam à la Communauté de communes. Il est indiqué par M. Serrau, suite à une discussion avec le président de la communauté, que la commune ne renonce pas à l'usage de ce site en signant la mise à disposition. Le Maire précise qu'il a posé la question à la dernière réunion de la communauté et qu'il n'y a que pour l'utilisation des écoles que la commune doit demander une autorisation et signer une convention. Il ajoute qu'il a oublié de porter cette délibération de mise à disposition à l'ordre du jour de cette séance et qu'il conviendra de le faire lors du prochain conseil, qui aura lieu fin juillet.

M. Neveux évoque la réduction des horaires d'ouverture de la Poste, d'autant plus que les opérations du samedi matin à concerneraient 2/3 des habitants qui utilisent la Poste de Livernon. Il est évoqué d'interpeller le Directeur de la Poste qui sera présent lors de l'inauguration de l'enveloppe le mercredi 15.

N. Réveillac a fait réaliser une étude pour les illuminations de Noël puisque M. Raffy prend prochainement sa retraite et qu'il convient de mettre aux normes les installations. L'entreprise consultée propose un étalement sur 3 ans de l'investissement. Le devis est important et on vérifiera que M. Raffy interromp bien son activité pour Noël 2009.

ⁱ S'agit-il d'un lapsus ? Sur le budget cette subvention n'est pas portée, en revanche est portée une subvention de 30 000€ pour l'opération Colombier !!.

ⁱⁱ Ce qui porte à environ 10 000€ (y compris le don de PIERRE LEVEE) l'investissement communal sur les 95 000€ à investir avant le 31 décembre.

Ordre du jour du Conseil Municipal du jeudi 20 Août 2009

- 1 Approbation du compte rendu du C.M. du 1^{er} juillet 2009.
- 2 Aménagement et sécurisation du foirail.
- 3 Sécurisation de l'accès du Colombier avec la RD653.
- 4 Mise à disposition du lac de LACAM à la Communauté de communes.
- 5 Travaux de la salle des fêtes : devis maçon, plombier, électricien.
- 6 Questions diverses.